



Association
Culturelle
Sociale
Sportive du
Queyras

Centredeloisirs.acssq@queyras.org

<https://queyras.org/loisirs/>

04 92 46 82 55 Bureau

07 67 12 50 55 ALSH

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Les programmes sont proposés à tous les enfants, habitants permanents du Queyras ou dont l'un des parents est habitant permanent du Queyras. Toutefois un enfant séjournant sur le territoire du Queyras peut être admis, si des places restent disponibles.

Inscription réservation

Compte-tenu de la responsabilité engagée par l'ACSSQ auprès des enfants, des parents, des prestataires, des hébergements et des animateurs et l'engagement des communes qui financent ce service, nous sommes contraints de réglementer les modalités d'inscription au Centre de Loisirs.

Toutes les inscriptions doivent être faites au bureau de l'ACSSQ et seront effectives sur présentation du dossier complet accompagné du règlement (par chèque ou espèce).

Les réservations pour le mois de juillet et le mois d'août 2021 seront ouvertes dès le 17 mai 2021.

Nouveautés

La clôture des réservations s'effectuera de la manière suivante :

Pour les réservations du mois de juillet : avant le 30 juin 2021

Pour les réservations du mois d'août : avant le 31 juillet 2021.

En fonction du remplissage, les inscriptions de dernière minute seront étudiées au cas par cas par l'équipe d'animation.

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'adhésion aux conditions générales de vente.

La facture envoyée lors du paiement de la réservation tient lieu de confirmation d'inscription.

Tarifs journaliers :

Utilisation des bons caf : Les bons caf sont utilisables à partir de 4 jours de fréquentation.

Quotient Familial		Résidents s/communes qui financent	Résidents s/communes qui ne financent pas
Inf à 500	Barème 1	8,00 €	11,50 €
De 501 à 700	Barème 2	11,50 €	17,00 €
De 701 à 1000	Barème 3	15,00 €	22,00 €
De 1001 à 1600	Barème 4	17,50 €	26,00 €
Sup à 1600	Barème 5	21,00 €	30,00 €

Pour les prestataires MSA : Bénéficiant des allocations familiales, il est possible de percevoir une prestation (renseignements auprès de la MSA).

Sauf indication contraire dans la fiche technique, ils comprennent l'encadrement, les frais d'organisation et les transports sur activités.

L'adhésion ACSSQ 2021 est obligatoire (12€ du 1 janvier au 31 décembre 2021 au nom d'un des deux parents responsables.)

Annulation d'une inscription

Les absences pour raison médicale font l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un certificat médical dans les 3 jours qui suivent le jour d'absence.

L'annulation peut être effective et remboursable, si la famille signale l'absence de l'enfant 15 jours avant le jour d'accueil et à condition que la place soit pourvue via une liste d'attente.

Arrivée et retour en navette

Nous accueillons les enfants à la descente de la navette à la gare routière de Ville-Vielle à 9h tous les matins. Ils seront raccompagnés à la navette le soir à 17h30. Les enfants utilisant la navette seront munis d'une carte de renseignement dans leur sac avec l'arrêt utilisé, les numéros des familles et du centre.

Sauf indication de votre part, ils seront raccompagnés à la navette le soir à 17h30. Veuillez à être présents à l'arrêt qui les concerne. Ils restent sous votre responsabilité durant le trajet en navette.

Responsabilité

L'ACSSQ est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF. Cette RCP ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Individuelle dont chaque participant doit être titulaire.



Signature du responsable légal, suivi de la mention « lu et approuvé »